|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Fiche descriptive de la formation** |  |
| |  |  |  | | --- | --- | --- | | cgtform | **La Formation syndicale Cgt**  **Prudis**  Espace vie syndicale  263, rue de Paris  Case 4-3  93516 Montreuil Cedex | Tél : 01.55.82.82.15 | | Courriel : [prudis@cgt.fr](mailto:prudis@cgt.fr)  Site internet : <http://www.formationsyndicale.cgt.fr> | |   **Santé au travail** Public : Les Conseillères et conseillers Prud’hommes désigné.e.s par leur Union Départementale et ayant suivi le cursus PRUDIS jusqu’à la session 3-module 2 incluse. Le contexte qui amène à faire de la formation : Cette formation s’inscrit dans la famille de formation **« outiller à un mandat ».** Elle a pour but de développer les capacités nécessaires de nos camarades pour qu’elles et ils soient à même de traiter les litiges portant sur les questions de santé au travail et en particulier en matière d’inaptitude et de reclassement. Les objectifs de formation : Les stagiaires seront outillés sur les notions de la santé et du contrat de travail. Les thèmes abordés : 1. Les notions de santé au travail, conditions de travail, hygiène et sécurité ;  2. Les obligations de l’employeur.euse en matière de prévention ;  3. Les obligations de l’employeur en matière d’inaptitude et de recherche de reclassement ;  4. La place et le rôle du salarié dans la procédure ;  5. Le contrôle du conseiller prud'homme. Les pré requis à cette formation : Ce stage s'adresse aux conseiller.e.s prud'hommes ayant suivi le cursus jusqu’à la session 3 – module 2 incluse. Évaluations prévues : Évaluations formatives en cours de stage à l’occasion d’exercices et mises en situations permettant aux stagiaires d’auto-mesurer leurs apprentissages.  Évaluations sommatives de fin de thème, sous forme de synthèses.  Évaluations appréciatives de thème ou de journée et en fin de formation. Forme et durée de l’action de formation Stage de 5 jours du 28 février au 4 mars 2022 à l’Institut du travail de Strasbourg (67). | | |
|  | | |